

Compte-rendu de la séance du Conseil Communal du 22 décembre 2008.

PRESENTS :

MM. Luc DECORTE : Bourgmestre-Président ;
Philippe MIGNON - Luc MERTENS - Anne-Marie MAILLEUX-LOUETTE - Pierre LANDRAIN : Echevins ;
Brigitte TROOSTERS-CORBION – Luc GAUTHIER - Guy MICLOTTE - Thérèse DE BAETS-FERRIERE - Serge DENIS - Natacha VERSTRAETEN – Jacques BRED AEL - Bérengère AUBECQ - David FRITS - Jean-Luc GUILMOT - Caroline de VILLENFAGNE de SORINNES-du PARC LOCMARIA du PARC - Fabienne van der STRATEN WAILLET-VELGE - Charles WAUCQUEZ - Albert ABS : Conseillers communaux ;
Bernard ANDRE : Secrétaire Communal.

Excusés : MM. Marie-Claire NOEL-TONNON – Patrick LAMBERT : Conseillers communaux.

La séance est ouverte à 20 heures 5 minutes.

1. Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008.

MM. Troosters, de Baets, de Villenfagne et Waucquez émettent des remarques sur ce procès-verbal (ajouts et modifications), remarques approuvées par le Conseil communal. Le procès-verbal de cette séance du 24 novembre 2008 sera approuvé à la fin de la présente séance.

2. Communications.

Le secrétaire communal donne connaissance d'arrêtés pris par le Collège provincial :

- Arrêté du Collège provincial du 20 novembre 2008 concluant à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Saint Etienne de Corroy ;
- Arrêté du Collège provincial du 20 novembre 2008 concluant à l'approbation de la modification budgétaire N°1 au budget 2008 de la fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val ;
- Arrêté du Collège provincial du 20 novembre 2008 concluant à l'approbation de la modification budgétaire N°1 au budget 2008 de la fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart ;
- Arrêté du Collège provincial du 4 décembre 2008 concluant à l'approbation du compte 2007 de la paroisse protestante de Wavre ;
- Arrêté du Collège provincial du 11 décembre 2008 concluant à l'approbation du budget 2009 de la fabrique d'église Saints Pierre et Martin de Vieusart.

Mme Louette signale que le plan d'ancrage communal du logement pour 2009 a été approuvé par la tutelle pour la construction de 21 logements (15 logements du CPAS et 6 logements de la commune). Elle signale que les travaux ayant trait au plan d'ancrage communal du logement pour 2008 débiteront en 2009.

SEANCE PUBLIQUE

AFFAIRES GENERALES

1. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Saint Martin de Dion-le-Val – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

Au niveau des budgets de fabriques d'églises, M. Gauthier souligne que certains coûts sont en hausse, parfois doublés et que les chiffres de l'an passé ont tous été portés à la hausse. M. Gauthier émet un doute sur le sérieux apporté à la confection du budget. M. Landrain répond que le Collège l'a constaté également et qu'il y a souvent confusion entre l'ordinaire et l'extraordinaire. Il souligne qu'il faudra insister sur ces points auprès des présidents des conseils de fabriques.

Délibération

2. Tutelle sur les établissements subordonnés - Fabrique d'église Notre Dame de Dion-le-Mont – Budget de l'exercice 2009 - Avis.

Délibération

3. CPAS – Budget pour l'exercice 2009 – Approbation.

Mme Verstraeten présente ce dossier et souligne la reconnaissance du travail effectué, les excellentes synergies présentes entre le CPAS et la commune, le respect de chacun, la créativité et le travail réalisé avec le tissu associatif. Elle souligne l'augmentation des demandes d'aides (pour des revenus bas de salariés rencontrant des difficultés à payer leur loyer, leurs soins de santé,..). Elle souligne l'augmentation des montants alloués à l'insertion professionnelle (insertion des jeunes dans le circuit du travail), les efforts consentis au niveau de l'accueil de l'enfance (développement de la MCAE, création d'une nouvelle aire d'accueil pour 12 places, soulignant un subside de 60% du ministre Donfut pour la création de cette aire mais également un subside pour son fonctionnement), la création de logements de transit et d'insertion (avec des travaux d'aménagement devant s'achever à la fin de cet hiver), des travaux à l'extraordinaire au niveau de l'aménagement de locaux de l'espace Perez (en lieu d'accueil de la petite enfance), du logement d'urgence à Longueville, de la nouvelle aire d'accueil à la MCAE. Sans oublier le service de repas sur roues avec l'acquisition d'une nouvelle voiture avec armoire chauffante. Mme Troosters félicite le Collège de ces nombreuses aides et services apportés à la population et demande quand pourrait s'ouvrir la nouvelle MCAE pour 12 places. Mme Verstraeten indique que cette nouvelle MCAE devrait s'ouvrir le 1^{er} septembre 2009. Elle se situera juste à côté de la MCAE Bruyères et Coquelicots où tout était déjà prévu pour une extension éventuelle.

Délibération

4. Zone de police « Ardennes brabançonnnes » - Budget pour l'exercice 2009 – Dotation communale – Avis.

Mme Aubecq trouve inquiétante la hausse du budget ; de plus, il y aura les charges prochaines d'un nouveau commissariat. Elle souligne dès lors son abstention au vote afin d'attirer l'attention sur cette hausse de budget. M. Decorte répond que le Collège est également inquiet de ce fait et doute que les normes KUL soient revues. Or, la zone de police est toujours en déficit de personnel. M. Gauthier s'étonne de la hausse de la masse salariale. M. Decorte indique que cela est dû à plusieurs facteurs : trois indexations, application de l'évolution de carrière, un statut différent de celui de la fonction publique, des formations, l'apprentissage des nouveaux arrivés à la zone de police. La quote-part de la commune est calculée en fonction du chiffre de population ce qui n'est pas logique car d'autres éléments doivent être pris en considération. La révision de ces normes KUL a été discutée à l'union

des villes mais le fédéral doit se pencher sur le problème. M. Decorte signale qu'il y a également la création d'une zone unique de secours en Brabant wallon qui entraînera un coût important même s'il y aura subside de 50% et que la province semble positive pour augmenter sa participation.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Mailleux-Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Frits, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

MM. Gauthier, Miclotte et Aubecq s'abstiennent lors du vote sur ce point.

Délibération

5. Sedilec - Assemblée générale extraordinaire du 3 février 2009 – Approbation des points inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

Délibération

BUDGET ET FINANCES COMMUNALES

1. Engagements hors crédits budgétaires 2008 – Ratifications.

Délibération

2. Fiscalité communale – Arrêt de redevances et taxes pour l'exercice 2009 :

a. Centimes additionnels au précompte immobilier.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Frits, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

Mme Aubecq s'abstient lors du vote sur ce point.

Délibération

b. Additionnels à l'impôt des personnes physiques.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Frits, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

Mme Aubecq s'abstient lors du vote sur ce point.

Délibération

3. Mise à jour du statut pécuniaire de la Commune – Augmentation de la valeur faciale des chèques-repas – Approbation.

A une question de Mme Troosters, M. Landrain signale que la commune était à la traine en ce domaine par rapport à la moyenne des communes de la province.

Délibération

4. Budget communal – Exercice 2009 – Services ordinaire et extraordinaire :

M. Landrain présente ce dossier. Il signale que le chiffre total du budget doit être modifié, un courrier du Ministre Courard étant arrivé cette semaine ajoutant un subside de 23.000 euros. M. Landrain évoque les grandes lignes de la politique du Collège en 2009 à travers la lecture du rapport de synthèse sur le projet de budget et sur la définition de la politique générale et financière de la Belgique. Il souligne que les dépenses de 2009 seront destinées principalement à quatre axes :

1. la réponse à des besoins sociaux (le subside au CPAS passe de 880.000 euros à 1.165.176 euros, c'est-à-dire une hausse de 32% par rapport à 2008, le subside du CPAS prenant 9,79% de l'ensemble des dépenses de la commune, un effort considérable) ;
2. palier et affronter les conséquences de décisions du passé, tout d'abord au niveau de la charge de la dette (23,05% des dépenses pour 2009), ensuite au niveau des carences dans l'organisation de l'administration (avec le non respect de certaines procédures légales, négligences de l'administration ayant entraîné des procédures de marchés non respectées, des tacites reconductions de contrats qui auraient du être résiliés, des contrats non renouvelés ou prolongés alors qu'ils se terminaient, des taxes non enrôlées, non suivies, des paiements oubliés, des intérêts qui auraient du être évités,...), enfin des carences provenant de l'usure du patrimoine (problèmes de gestion, d'entretien,...) ;
3. des investissements en matière d'économies d'énergies, de prévision du financement des futures pensions, pour l'acquisition d'outils informatiques performants (afin d'assurer la qualité des services, l'augmentation de la productivité et de la sécurité) ;
4. des actions afin de répondre aux demandes des habitants (notamment au niveau de la mobilité).

Mme de Baets répond en ces termes : « Affirmer la vétusté du patrimoine communal et les carences dans l'organisation de l'administration, c'est un peu court pour comprendre vos missions fondamentales! Depuis deux ans, nous attendons une mise à jour du site communal, après l'engagement de « personnel compétent » nous attendons toujours, mais les compétences engagées sont-elle les bonnes ? Pourtant nous avons mis tous nos espoirs dans les compétences de Monsieur Bredael qui avait déclaré dans son interview à Paris Match qu'il s'occuperait du site internet communal ! Que ce soit dans votre déclaration de politique générale ou dans les discours tenus par le collège (exemple : éditorial du Bourgmestre dans le dernier Amalgame), le besoin de vouloir intégrer à chaque fois des critiques laisse la désagréable impression de ne pas se tourner franchement vers l'avenir et d'avoir besoin de se justifier sans cesse par le passé ! Manquez-vous tellement de confiance en vous ? » Mme de Baets signale qu'au niveau des bâtiments, les différentes majorités ont investis pour l'entretien.

Mme Troosters souligne que 380.000 euros sont inscrits au niveau du bail d'entretien mais pour quelle affectation ? M. Decorte répond qu'un tiers sera consacré aux gros chantiers, un tiers aux voiries et un tiers aux urgences mais que les projets n'ont pas encore été définis. Des travaux de réfection pourraient être réalisés Rue de Louvranges, Rue des Bovrées, Rue de Wavre, Rue des Babaures, Chemin de la Gripelotte,... Mais il faudra faire des choix.

M. Gauthier relève la somme de 165.000 euros pour l'égouttage Chemin des Saucis. M. Decorte répond que des charges de voiries seront imposées au lotisseur.

Mme Aubecq souligne la bonne qualité des documents présentés. Elle relève que la hausse des impôts a donné de l'oxygène au budget communal et que le budget n'apparaît pas trop serré. Elle se pose des questions sur le futur au niveau de la zone de police et des projets du CPAS et se demande ce qu'il se passera si la marge ne suffit plus. Elle se pose la question de créer des revenus, de susciter de nouvelles recettes par exemple par la gestion des bois communaux. Elle relève que le budget extraordinaire ne souligne pas vraiment la crise

actuelle ; avec 190 euros d'emprunt par habitant, on ne stabilise pas la charge de la dette. Mme Aubecq estime que l'on consacre trop à la décoration des bâtiments, au niveau des décorations de Noël, des châssis, des stores,... Elle regrette de ne pas pouvoir disposer de planification sur l'ensemble de la législature. M. Decorte répond qu'au niveau des décorations de Noël, la commune compte uniquement effectuer des réparations. M. Mignon signale que le placement de châssis dans les écoles répond à la nécessité d'éviter la dégradation des bâtiments, d'effectuer des économies d'énergies, ces travaux étant subsidiés à 60%. Pour les stores des écoles, il s'agit de répondre à des problèmes d'isolation, des économies d'énergies et d'éviter des problèmes de fortes chaleurs dans certains préfabriqués. M. Decorte ajoute que les grosses dépenses au niveau de l'extraordinaire récoltent toutes des subsides.

Mme Aubecq demande pourquoi ce choix de préaux en préfabriqué métallique. M. Decorte répond que le type choisi doit répondre aux critères pour l'obtention des subsides et aux conditions de sécurité imposé par les pompiers. Il signale que la proposition de créer de nouvelles recettes par l'exploitation des bois communaux est illusoire ; la Région wallonne (DNF) gère les bois de la commune et la vente de bois rapporte des montants dérisoires.

M. Gauthier indique qu'il pourrait être utile d'envisager l'exploitation des terres en bordure de la commune, proche des grands axes routiers. M. Mertens signale que le dossier relatif à l'extension de Louvain-la-Neuve avance peu à peu mais que l'étude d'incidence n'est pas encore terminée. Il souligne que l'on y évoque la création d'une ZACC mais que ce projet de densifier vers l'extérieur de la commune est artificiel.

Mme de Baets indique que l'on peut toujours faire l'économie d'une clôture autour d'un préfabriqué à Dion.

M. Gauthier signale que l'ASBL Omnisport reçoit une belle dotation mais que rien n'est indiqué quant à l'usage de cette dotation. Or, il faudrait signaler une dotation précise et régulière pour chaque club sportif. M. Landrain répond que la dotation a été établie par le Collège suivant un projet de budget 2009 proposé par l'ASBL. Celle-ci établira ensuite des projets en fonction de ce qu'elle aura obtenu. Le contrôle de la commune sur l'usage de la dotation est un contrôle à posteriori et les règles de répartition au niveau des clubs sont établies par l'ASBL. M. Denis confirme cette procédure et indique que le budget de l'ASBL est présenté au mois de mars de l'année mais que les deux démarches sont pensées en parallèle. Il indique que le prochain conseil d'administration de l'ASBL se penchera sur la répartition des subsides entre les clubs.

Mme Troosters évoque la reconnaissance du centre sportif (CSLI). « Quand le dossier de reconnaissance a-t-il été déposé et pour quand peut-on espérer obtenir la reconnaissance ? La reconnaissance du CSLI est liée à la gestion des infrastructures sportives scolaires or le rapport n'y fait aucune allusion, qu'en est-il pour la reconnaissance ? D'autre part les écoles paient les locaux du centre sportif pour leur usage personnel (6140€) mais ne perçoivent pas de loyer pour la mise à disposition de leur salle de sport. » M. Denis indique que le dossier a été introduit en septembre et que l'ASBL suit le dossier de près. Il souligne que la commune gère toujours les salles de sport des écoles jusqu'au 1^{er} janvier. M. Landrain qu'il n'a pas été prévu d'indiquer un retour financier des salles de sport vers les écoles.

Mme Troosters évoque le marché pour les produits d'entretien : « En ce qui concerne les dépenses pour les produits d'entretien, le montant total (administration + écoles) est assez élevé. Il avait été dit l'an dernier qu'une évaluation serait faite et suivi d'un appel d'offre. Où en êtes-vous dans ce projet ? » M. Decorte indique que l'appel d'offres vient d'être réalisé et que les résultats de celui-ci seront évoqués lors du prochain Conseil communal.

Mme Aubecq aborde le problème des pensions pour le futur. M. Landrain répond qu'une étude a été demandée, que des prévisions ont été établies au niveau des pensions des

mandataires et que des prévisions seront bientôt établies pour les pensions du personnel communal statutaire. Une proposition en découlera et ne reprendra que l'utilisation du produit de la vente de Seditel à ce propos.

Mme Troosters aborde le problème du schéma de structure : « le PCA de Dion et l'étude du SSC représentent 112.000€. Mais où en est-on dans l'étude et que représente ce montant ? »

M. Mertens indique que le montant est important car toute la dépense concernant le schéma de structure doit être budgétée même si tout ne sera pas réalisé en 2009. Il indique qu'une grosse partie du travail effectué doit être réactualisée car la commune a beaucoup changé depuis l'établissement du premier avant-projet. Il signale que la rentrée des candidatures pour le RUE est prévue pour la fin du mois de janvier.

a. **Rapport sur les affaires de la commune pour l'année 2008 (Art. L 1122-23 du Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation).**

Délibération

b. **Rapport de synthèse sur le projet de budget et sur la définition de la politique générale et financière de la commune.**

Délibération

c. **Budget communal 2009 – Services ordinaire et extraordinaire – Approbation.**

Au niveau du service ordinaire du budget communal 2009, MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Denis, Verstraeten, Bredael, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui, et MM. Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Aubecq, Frits s'abstiennent.

Au niveau du service extraordinaire du budget communal 2009, MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Denis, Verstraeten, Bredael, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui, Mme Aubecq vote non, et MM. Troosters-Corbion, Gauthier, Miclotte, de Baets-Ferrière, Frits s'abstiennent.

Délibération

5. **Budget communal – Exercice 2009 - Vote d'un douzième provisoire.**

Délibération

INFORMATIQUE

1. **Informatique – Acquisition des logiciels de gestion Population / Etat civil et de gestion des cimetières – Délibération du Collège communal du 26 novembre 2008 prise en urgence – Prise d'acte.**

Mme Troosters intervient : « suite aux remarques faites au conseil communal précédent, et à l'urgence concernant l'acquisition de logiciels, nous acceptons la procédure de prise d'acte de la décision du collège. Le cahier de charge soumis au C.C. de ce jour mentionne bien cet ajout. Les soumissionnaires en sont-ils avertis ? Pourra-t-on connaître le nom des soumissionnaires et le fournisseur choisi. Demande de report du point, sinon vote négatif. »

MM. Decorte et Landrain indiquent que les modifications apportées par la commission des finances ont été transmises aux sociétés contactées et que les décisions indiquées pour ces deux points sont des prises d'acte et non une décision demandée aux conseillers.

Délibération

2. Informatique – Acquisition des logiciels de gestion comptable et taxes et de gestion des salaires et ressources humaines - Délibération du Collège communal du 26 novembre 2008 prise en urgence – Prise d'acte.

Délibération

3. Informatique – Acquisition de matériel informatique – Approbation du cahier de charges, de l'estimation (30.000 euros) et choix du mode de marché (procédure négociée sans publicité).

M. Gauthier souligne que le montant de l'estimation est élevé. M. Decorte répond que cette estimation a été établie en fonction des prix pratiqués.

Délibération

AFFAIRES SOCIALES

1. Adoption d'une motion de soutien des sans-papiers du Brabant wallon.

Mme Troosters demande de reporter le point vu l'incompréhension suscitée par le libellé « comme pour tous les habitants de Chaumont-Gistoux ». M. Decorte propose de voter sur la motion en ayant retiré ce libellé.

M. Miclotte indique qu'il faut prendre cette problématique de sans-papiers par le bon bout, organiser l'accueil avant de prendre la décision d'accueillir.

Mme Aubecq signale qu'elle s'oppose à un certain militantisme du texte proposé (moratoire contre les arrestations, expulsions et enfermements).

M. Decorte souligne le caractère particulièrement dramatique de certaines situations et souligne qu'il est nécessaire que tout le monde au niveau fédéral prenne ses responsabilités en cette matière.

MM. Decorte, Mignon, Mertens, Louette, Landrain, Troosters-Corbion, de Baets-Ferrière, Denis, Verstraeten, Bredael, Guilmot, de Villenfagne de Sorinnes-du Parc Locmaria du Parc, van der Straten Waillet-Velge, Waucquez et Abs votent oui sur ce point.

MM. Gauthier, Miclotte, Aubecq, Frits s'abstiennent lors du vote sur ce point.

Délibération

2. Coordination sociale – Proposition d'adhésion aux recommandations du groupe de travail « Violence intrafamiliale ».

Mme Verstraeten présente ce dossier et présente le groupe de travail coordination sociale ayant œuvré sur ces propositions.

Mme Aubecq souligne le travail psychologique notamment des policiers dans la façon de rédiger les procès-verbaux. M. Gauthier souligne que cela ne doit pas être seulement un travail de groupe mais bien un travail de société. Mme Verstraeten souligne que ce travail doit déjà être effectué dans le contexte des enfants en bas âge. M. Bredael indique qu'au

niveau des médias, il est difficile d'attirer l'attention, de provoquer la réaction du public sans évoquer la violence.

Mme Troosters souligne « qu'une fois de plus les documents remis ne sont pas ceux sur lesquels on doit voter ! La date du document est de juin 2008. Or, depuis cette date, le document a été retravaillé en coordination sociale et en commission communale : le nom du document a été changé, le nombre des recommandations a changé (R11) ce qui porte a conséquences par rapport aux conclusions de Mme Verstraeten ». Le document retenu en commission sera retransmis aux conseillers communaux.

Délibération

ENVIRONNEMENT

Déchets ménagers - Collecte sélective des déchets d'amiante-ciment issus d'une activité usuelle des ménages – Convention entre l'I.B.W. et la Commune de Chaumont-Gistoux « Filière Amiante-Ciment via le réseau des parcs à conteneurs » – Approbation.

M. Mignon présente le dossier géré par le service environnement et souligne que l'IBW se charge de l'élimination des déchets au niveau de la décharge de Braine-le-Comte. Il ajoute que l'IBW prendra en charge l'information et la sensibilisation de la population dans le cadre de ce projet.

Délibération

QUESTIONS - REPONSES

Mme de Baets revient sur la question au conseil communal posée lors de la séance du 24 novembre 2008 au sujet de montant dû et non payé à la fabrique d'Eglise St Jean-Baptiste de Gistoux. « Malgré mon insistance et la précision de ma question, vous avez soutenu que le subside avait été payé à la fabrique et que cette dernière avait pris la liberté d'effectuer ces travaux sans en parler à la commune. Vous avez déploré la façon de procéder peu courtoise et vous avez souligné qu'un subside de 36.000€ avait été versé, vous confirmez que vous donnerez réponse au président. Par contre, le bourgmestre, dans sa déclaration dans la presse, soutient que « la fabrique d'église a commis une erreur en ne reprenant pas cette dépense dans son budget... qu'il est regrettable qu'alors que nous demandons plus de rigueur... de telles négligences soient constatées » De quel côté se trouve la rigueur ? Vous n'avez aucun scrupule à vous contredire ! Je demande donc une réponse claire de la part de l'Echevin et également du Bourgmestre, demande de réponse formulée par écrit par le président de la fabrique d'église Saint-Jean Baptiste de Gistoux suite au courrier du 5-12-2008 où il demande une réponse au conseil communal. »

M. Landrain répond que, suite à la lettre du président de la fabrique, il lui a proposé de le rencontrer. Mais le président de la fabrique ne lui a pas répondu. Il rappelle qu'au budget 2007 de la fabrique, 16.500 euros étaient inscrits pour la réparation de l'horloge, 11.000 euros pour les cloches et cela au budget ordinaire. En 2008, une facture de 27.000 euros est arrivée pour la réparation de l'horloge. Cette facture ne concernant que l'horloge dépasse de 10.000 euros la prévision établie. Y a-t-il eu amalgame ? Dès lors, M. Landrain a écrit au président de la fabrique le 18 décembre 2008 (M. Landrain donne lecture de ce courrier). Aucune suite n'y a été apportée mais la commune a veillé à verser la somme de la facture à la fabrique d'église afin qu'elle n'ait pas de problème avec son fournisseur.

Mme de Baets réplique que l'échevin avait affirmé que le montant avait été payé en 2007 ce qui n'a pas été exact. M. Landrain réplique que le subside communal 2007 avait été honoré.

Mme de Baets signale que le président de fabrique a adressé pas moins de sept lettres à l'échevin à ce propos. M. Landrain répond que le président de fabrique a envoyé des lettres concernant d'autres problèmes tels que l'indexation de la location du parking de l'église, le paiement en retard du loyer de ce parking. Il n'y a donc pas eu 7 lettres à propos de la facture de la fabrique. Au niveau du paiement du subsidie en 2007, le 5 mars 2008, la Commune a donné instruction à la banque d'effectuer le versement de 36.000 euros. Or, il semble que la banque n'a pas assuré l'exécution de l'ordre reçu. En finalité, la Commune a veillé à ce que la facture puisse être honorée par la fabrique d'église mais regrette l'attitude du président de fabrique.

M. Abs sort de séance.

SEANCE A HUIS CLOS

AFFAIRES GENERALES

1. CCCPH – Démission d'un membre – Remplacement.

Délibération

2. Intercommunales - Sedifin - Remplacement d'un délégué à l'Assemblée générale.

Délibération

INSTRUCTION PUBLIQUE

1. Augmentations de cadre en maternelles au 18/11/2008 – Ratifications.

Délibérations

M. Abs rentre en séance.

2. Remplacements d'enseignantes en congé de maladie – Ratifications.

Délibérations

3. Mise en disponibilité pour maladie d'une enseignante - Décret du 05 juillet 2000.

Délibération

PERSONNEL COMMUNAL

Octroi d'une allocation pour fonctions supérieures.

Délibération

Procès-verbal de la séance du 24 novembre 2008.

A l'unanimité, le Conseil approuve le procès-verbal de la séance susdite sous réserve d'y inclure les remarques de MM. Troosters, de Baets, de Villenfagne et Waucquez.

La séance est levée à 23heures.
Le Secrétaire,
B. ANDRE

Le Président,
L. DECORTE